

Milieux naturels

Zones humides	<p>- La MRAe note que le site de construction de l'éolienne E3 est à proximité d'une zone humide (prairie hygrophile à Scorsonère humble) et que les voies d'accès au site ont été adaptées pour éviter toute destruction dans la zone. Mme Anne PEREZ (D33) de Saulnot (70) dit son opposition du fait de l'implantation de l'éolienne E3 aux abords d'une zone humide.</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 10px;"> <p>Commentaire du commissaire enquêteur : <i>Est-ce que l'éolienne E3 est indispensable au projet ? c'est le seul appareil prévu sur un terrain privé ; de plus, sa zone d'implantation jouxte une zone humide recensée, ce qui nécessite des travaux de voirie plus conséquents pour contourner cette dernière et donc une plus grande consommation foncière. Enfin, l'étude d'impact la montre sur un axe majeur migratoire de l'avifaune.</i></p> </div>
Zones protégées	<p>- La MRAe</p> <ul style="list-style-type: none"> • constate que le dossier comporte une étude d'incidence Natura 2000, mais vu l'éloignement des sites (8,5 km pour la plus proche), les incidences ne sont pas significatives. • conclut sur l'importance écologique du territoire au vu des nombreux sites présents dans un rayon de 22 km. <p>- Mme Anne PEREZ (D33) de Saulnot (70) s'oppose au projet à cause de la proximité des 2 ZNIEFF de types I et II.</p>
Zones forestières	<p>- M. Marc KIPPEURT (D 19) se préoccupe des essences forestières qui vont être perturbées par le projet qui va aussi impacter l'hydrologie de ce « château d'eau » que constitue la zone d'implantation.</p>
Mesures ERC	<p>- M. Yves MELIN (D24), pour le collectif Vosges Horizon Durable et Philippe DEGREMONT pour l'association Sauvegarde du Patrimoine et des Paysages Nord Haut-Saônois (D170) et l'observation anonyme D147 trouvent les mesures compensatoires bien faibles, se limitant à la fourniture de 2 panneaux indicateurs « chiches et dérisoires » (- de 8000 €).</p>